TOTAL

PREFECTURE D'EURE ET LOIRE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Place de la République
28000 CHARTRES

Marketing & Services
Europe/France/Réseau
Dpt. Développement Construction Maintenance
Sce Méthodes, Ingénierie et Back Office

Réf : LG-2013-010 CI39295
Affaire suivie par M. Lionel GUARDIA
Tel. : 01 41 35 64 13
Fax : 01 41 35 87 55
@ : lionel.guardia@total.com

Nanterre, le 04 mars 2013

Objet : DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, Monsieur Didier PROST, représentant la Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, dont le siège social est sis : le SPAZIO, 562 Avenue du Parc de l'Ile, 92029 NANTERRE Cedex, agissant en qualité de Responsable Technique, avons l'honneur de solliciter l'Enregistrement de nos activités pour la station service **TOTAL Relais Rocade Chartres**, Avenue François Arago 28000 CHARTRES, sous la rubrique 1435-2, celles-ci relevant des dispositions du titre 1er – livre V – du Code de l'Environnement.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joints, 6 exemplaires de notre dossier de Demande d'Enregistrement conformément à l'article R. 512-1 du Code de l'Environnement.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

Pour la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING,
Didier PROST

Réf : LG-2013-010-CI39295

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Station-service TOTAL Relais Rocade Chartres
Implant : NF039295
Avenue François Arago
28000 CHARTRES

Sommaire

IDENTITE DU DEMANDEUR 3
OBJET DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT 3
EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION 4
SYNTHESE DES ACTIVITES DE LA STATION SERVICE 4
DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITES DU SITE 5
CLASSEMENT ACTUEL SUIVANT NOMENCLATURE ICPE 8
CLASSEMENT FUTUR SUIVANT NOMENCLATURE ICPE 9
ANNEXES 10
ANNEXE 1 : Liste des plans 10
ANNEXE 2 : Compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols 11
ANNEXE 3 : Proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site 18
ANNEXE 4 : Capacité technique et financière de l'exploitant 19
ANNEXE 5 : Impact sur la faune et la flore 20
ANNEXE 6 : Justificatif du respect des prescriptions applicables à l'installation 22
ANNEXE 7 : Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes (déchets, aménagement et gestion de l'eau) 53
Compatibilité avec les objectifs du SDAGE Seine Normandie 53
Conformité avec le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés 55

LISTE DES PIECES JOINTES

39295.00.01 Plan situation (Rayon 1 000 m) & extrait cadastral (Rayons 35 m et 100 m)

39295.00.02 Plan de masse projet

39295.00.03 Plan des réseaux VRD

39295.00.04 Plan des réseaux hydrocarbures

39295.00.05 Plan projet sécurité & rayon de sécurité

39295.00.06 Plan de zones ATEX

39295.00.07 Plans type d'îlots

39295.00.08 Carte Zones Natura 2000

39295.00.09 Extraits du manuel station

39295.00.10 Audit et étude technique risque foudre

39295.00.11 Notes de calculs de séparateurs d'hydrocarbures

39295.00.12 Récupération de vapeurs

- 39295.00.12-1 Récupération de vapeurs SCS
- 39295.00.12-2 Certificat TÜV n°85 A/L 2.2
- 39295.00.12-3 Certificat ATEX RV

39295.00.13 Certificats ATEX

- 39295.00.13-1 Appareils distributeurs Exemple de certificat Atex Sira
- 39295.00.13-2 Sondes téléjauge certificat Atex sonde Vedeer Root
- 39295.00.13-3 Groupe de pompage : 2 exemples de certification groupe de pompage
- 39295.00.13-4 Distribution de GPLc certificat Sira Q500T1 LPG
- 39295.00.13-5 Détection de fuite de réservoirs double enveloppe
- 39295.00.13-6 Alarme de séparateurs d'hydrocarbures

39295.00.14 Manuel d'installation appareil distributeur

39295.00.15 Notice Gestion des Eaux

39295.00.16 Description Dispositif Automatique d'Extinction

39295.00.17 Manuel réagir en cas d'urgence

IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination/Raison sociale	: *TOTAL RAFFINAGE MARKETING*
Forme juridique	: *Société Anonyme à Conseil d'Administration*
Adresse	: *Le SPAZIO* *562 Avenue du parc de l'Ile* *92029 Nanterre cedex*
Numéro d'inscription	: *SIREN : 542034921* *SIRET : 54203492116871* *Code APE : 1920Z*

OBJET DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La présente demande concerne la modernisation d'une aire station-service avec passage aux couleurs ''TOTAL Tair ''.
Le projet consiste au redéploiement de la distribution carburant (6 emplacements véhicules légers, 2 emplacements poids lourds) et l'augmentation du stockage carburant. La création d'une aire de lavage sur le site.
Par ailleurs, le bâtiment existant sera conservé sans modification. L'Etablissement Recevant du Public est classé en 5° catégorie, Type M et N.

L'installation existante exploitée par TOTAL RAFFINAGE MARKETING a fait l'objet d'une déclaration et a obtenu en date du 14 février 1992 un récépissé de Déclaration (n° 9/92). Une déclaration des volumes avec demande d'antériorité a été transmise à la préfecture en date du 18 février 2011 (Régime de Déclaration de la rubrique 1435)
La station-service est déclarée sous les rubriques 1432.2b et 1435.3 avec bénéfice du droit acquit suite à réception du courrier de la Préfecture datée du 21 mars 2011.

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

Adresse :

Département : *EURE ET LOIRE*

Commune : *CHARTRES*

Rue : *Avenue François ARAGO*

Propriété : *TOTAL RAFFINAGE MARKETING*

Références cadastrales :

Section : *CE*

Parcelle : *510*

SYNTHESE DES ACTIVITES DE LA STATION SERVICE

Station Service : Distribution et vente de carburants pour V.L et PL

Rubriques dans la nomenclature des Installations Classées : Rubrique 1432-2b : stockage de liquide inflammable
Rubrique 1435-2 station service
(Non classé)
Rubrique 1414 distribution de gaz inflammable liquéfié

DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITES DU SITE

- 6 pistes véhicules légers sur 4 ilots distribuant du gasoil (TOTAL Diesel Premier & TOTAL Excellium Diesel), du sans plomb 95-E10, du sans-plomb 98 et du super éthanol.
- 2 pistes poids lourds avec deux ilots distribuant du gasoil.
- 4 cuves de carburants dont le détail est repris ci-après.
- 1 cuve d'AdBlue.
- 1 aire de dépotage sur l'ilot poids lourds.

La station disposera pour les véhicules légers de trois appareils de distribution double face. Pour les poids lourds un appareil double face avec un satellite[1] soit 2 pistes et un appareil double face AdBlue.

Pour les véhicules légers deux appareils proposent les 4 types de carburant, avec 1 pistolet de distribution propre à chaque type de carburant (Gasoil (TOTAL Diesel Premier & TOTAL Excellium Diesel), sans plomb 95-E10, sans-plomb 98), le troisième appareil propose 5 types de carburant avec 1 pistolet de distribution propre à chaque type de carburant (Gasoil (TOTAL Diesel Premier & TOTAL Excellium Diesel), sans plomb 95-E10, sans-plomb 98, super éthanol). En fonctionnement, un seul pistolet sur les 4 ou 5 peut être utilisé sur une même piste de distribution. Le débit unitaire des pistolets est de 2,4 m³/h.
Pour les poids lourds l'appareil propose 1 type de carburant avec un 1 pistolet. Le débit du pistolet est de 8 m³/h

Deux distributeurs multiproduits (DMP) dont un double face (2 distributions simultanées) et un simple face de 4 carburants sont équipés sur ces faces de lecteur de cartes bancaires (Terminal de Paiement Interactif). Sur ces 3 emplacements la distribution de carburants est effectuée en libre-service **sans surveillance** en dehors des heures d'ouverture de la boutique.
Ces 2 ilots seront équipés d'un système automatique d'extinction d'incendie composé de 2 rails d'extinction automatique EPEC 500 et d'un diffuseur automatique D.E.X.A.
En cas de déclenchement du système 24H/24, la transmission téléphonique d'une alarme sera mise en service.
Enfin, un boitier d'arrêt d'urgence avec déclenchement manuel du DEXA à distance sera installé en façade principale du bâtiment.

[1] Le Satellite n'est qu'un report du pistolet du distributeur "maître" de l'autre côté du camion. Il n'y a qu'un seul ensemble de mesurage qui est utilisé pour chaque face du distributeur. Certains satellites sont équipés d'un affichage du volume, mais cet affichage n'est qu'un report de l'indicateur du distributeur "maître". Les satellites n'entrent donc pas dans le calcul des débits instantanés de distribution de carburant car la distribution est soit effectuée par le satellite soit par le distributeur.

Rubrique 1432 – Stockage de liquides inflammables

- Stockages liquides inflammables existants
  - Deux réservoirs enterrés en double enveloppe avec détecteur de fuite, d'un volume de 110 m^3, se divisant comme suit :

Réservoirs	Compartiments	Volumes (m^3)	Produit	Type de réservoir
N° 1	1.1	16	GO	Double Enveloppe
	1.2	8	SP98	Double Enveloppe
	1.3	8	E10	Double Enveloppe
	1.4	16	GO+	Double Enveloppe
	1.5	8	E10	Double Enveloppe
	1.6	8	GO	Double Enveloppe
	1.7	16	GO	Double Enveloppe
N° 2	2.1	30	GO	Double Enveloppe
Capacité totale équivalent (m^3)			**17.2**	

- Stockages liquides inflammables futurs
  - De quatre réservoirs enterrés en double enveloppe avec détecteur de fuite, d'un volume de 240 m^3, se divisant comme suit :

Réservoirs	Compartiments	Volumes (m^3)	Produit	Type de réservoir
N° 1	1.1	15	Super éthanol	Double Enveloppe
	1.2	45	GO	Double Enveloppe
N° 2	2.1	15	SP98	Double Enveloppe
	2.2	45	GO	Double Enveloppe
N° 3	3.1	20	GO	Double Enveloppe
	3.2	40	SP95-E10	Double Enveloppe
N° 4	4.1	30	GO+	Double Enveloppe
	4.2	30	GO	Double Enveloppe
Capacité totale équivalent (m^3)			**38.4**	

En conséquence, au titre de cette rubrique, l'installation relèvera de la déclaration 1432-2-b.

Rubrique 1435 – Station service

- Le volume équivalent annuel de carburant distribué l'année précédente est de :
  - 518 m^3 de LI de 1ère catégorie (Catégorie B),
  - 1 052 m^3 de LI de 2ème catégorie (Catégorie C).

$$V_{éq} = 1\,570\ m^3/an$$

- Le volume équivalent annuel de carburant estimé est de :
  - 2 544 m^3 de LI de 1ère catégorie (Catégorie B),
  - 2 371 m^3 de LI de 2ème catégorie (Catégorie C).

$$V_{éq} = 4\,915\ m^3/an$$

En conséquence, au titre de cette rubrique, l'installation relèvera de l'enregistrement 1435- 2

Distribution de liquides inflammables (pour mémoire)

- Distribution liquides inflammables existante
  - Quatre appareils distributeur multi-produits, doubles face

Distributeur	Emplacement	Produit(s)	Débit (m^3/h)	Libre service non surveillé
N° 1	1 et 2	SP95-10/GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	Oui
N° 2	3 et 4	SP98/SP95-10/GO	2 x 2.4 = 4.8	Non
N° 3	5 et 6	SP95-10/GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	Non
N° 4	9 et 10	GO PL & SATELLITE	2 x 8 = 16	Non

- Distribution liquides inflammables futur
  - Quatre appareils distributeur multi-produits, doubles face

Distributeur	Emplacement	Produit(s)	Débit (m^3/h)	Libre service non surveillé
N° 1	1 et 2	SP98/SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	Oui
N° 2	3 et 4	SP98/SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	Oui
N° 3	5 et 6	SP98/SP95-E10/ super éthanol /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	Non
N° 5	9 10	GO PL & satellite GO PL	1 x 8 = 8 1 x 8 = 8	Oui Non

L'exploitation de la station se fait en libre service surveillé et en libre service non surveillé en dehors des heures d'ouverture du site

Rubriques 1412 et 1414

La cuve de GPLc et l'appareil distributeur existants seront déposés suite à mise en sécurité de l'installation.

CLASSEMENT ACTUEL SUIVANT NOMENCLATURE ICPE

Le site est actuellement classé comme suit :

Rubrique	Désignation	Régime
1412	**Gaz inflammables liquéfiés** *(stockage en réservoirs manufacturés de)*, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature : Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 t..... AS 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) supérieure ou égale à 50 t ..... A b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 50 t ..... D	**NC**
1414	**Gaz inflammables liquéfiés** *(installation de remplissage ou de distribution de)* 1. installations de remplissage de bouteilles ou conteneurs ..... A 2. installations de chargement ou déchargement desservant un dépôt de gaz inflammables soumis à autorisation..... A 3. installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes) ..... DC	**DC**
1432	**Liquides inflammables** (stockage en réservoirs manufacturés de). 2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à100 m^3. A b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m^3 mais inférieure ou égale à 100m^3 ..... DC	**DC**
1434	**1434 Liquides inflammables** *(installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435)* 1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 étant) : a) supérieur ou égal à 20m^3/h..... A b) supérieur ou égal à 1 m^3 / h mais inférieur à 20 m^3 / h..... DC 2. installations de chargement ou de déchargement desservant un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation ..... A	**NC**
1435-3	**Stations-service** : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence [coefficient 1] distribué étant : 1. Supérieur à 8 000 m^3..... A 2. Supérieur à 3500 m^3 mais inférieur à 8 000 ^{3}..... E 3. Supérieur à 100 m^3 mais inférieur à 3 500 m^3 ..... DC	**DC**

CLASSEMENT FUTUR SUIVANT NOMENCLATURE ICPE

La situation actualisée de la station-service au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est la suivante :

Rubrique	Désignation	volume	Régime
1412	**Gaz inflammables liquéfiés** *(stockage en réservoirs manufacturés)*, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature : Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 t 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) supérieure ou égale à 50 t.....A b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 50 t.....DC	**0T**	**NC**
1414	**Gaz inflammables liquéfiés** *(installation de remplissage ou de distribution)* 3. installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)	**0**	**NC**
1432-b	**Liquides inflammables** *(stockage en réservoirs manufacturés)* 2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : a) représentant une capacité équivalente supérieure à 100 m^3.....A b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m^3 mais inférieure ou égale à 100m^3.....DC	**38.4 m^3**	**DC**
1435-2	**Stations-service** : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence [coefficient 1] distribué étant : 1. Supérieur à 8 000 m3..... A 2. Supérieur à 3500 m3 mais inférieur à 8 000 3..... E 3. Supérieur à 100 m3 mais inférieur à 3 500 m3 ..... DC	**4 915 m^3**	**E**

(1) A : Régime de l'Autorisation E : Régime d'Enregistrement D : Régime de Déclaration
DC : Régime de Déclaration, avec contrôle périodique NC : Non Classé

Déchets	Code	Quantité annuelle (en t)	Mode de stockage / quantité maximale stockée	Fréquence d'enlèvement	Filière
Emballages vides souillées (ex : bidons d'huile)	15 01 10*	0.35T	Caisse palette 600 litres	4 fois par an	Valorisation énergétique
Les matériaux souillés	15 02 02*	0.75T	Fût 200 litres ouverture totale	4 fois par an	Valorisation énergétique
Les bombes aérosols	16 05 04*	0.05T	Tonnelet 60 litres	1 fois par an	Recyclage
Cartouche d'encre	08 03 17*	0.02T	Tonnelet 60 litres	1 fois par an	Valorisation énergétique
Piles	16 06 03*	0.02T	Tonnelet 60 litres	1 fois par an	Recyclage
Ampoules fluocompactes	20 01 21*	0.05T	Bacs cartonnés	1 fois par an	Recyclage
hydrocarbures provenant du séparateur eau/hydrocarbures	13.05.06*	6T	Séparateur d'hydrocarbures	1 à 2 fois par an	Valorisation matière

Recherche des filières pour chaque déchet

La gestion des déchets mise en place par la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING répond aux objectifs suivants par ordre de priorité décroissante :

1. Prévenir ou réduire le volume et la production des déchets,
2. Traiter spécifiquement les déchets sans porter atteinte à l'environnement,
3. Eliminer par stockage en centre d'enfouissement technique les seuls déchets ultimes, c'est à dire un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Mesures prises pour gérer les déchets

Traçabilité

La société TOTAL RAFFINAGE MARKETING tient à jour un registre des déchets sortant de son site.
Chaque sortie de déchet non dangereux fait l'objet d'un bon d'enlèvement qui lui est remis par le prestataire afin de s'assurer de la traçabilité. Ce bon est conservé et classé.
Les déchets dangereux font l'objet d'un Bordereau de Suivi de Déchets (BSD) dont le premier et le dernier exemplaire sont conservés. Le dernier exemplaire est conservé par le prestataire de Total et est archivé numériquement.

Stockage

Les déchets sont stockés dans la zone déchet (sauf cas particulier des containers semi-enterrés) afin de limiter les risques de nuisances olfactives (DEEE, ...) et pour améliorer l'esthétique du site.